

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 14 décembre 2021

Date de la

Convocation :

9 décembre 2021

Date d’Affichage :

16 décembre 2021

Objet : Délibération n° 2021-156

Location des locaux du Pôle Roche André : tarifs 2022.

**L’an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la
présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 3

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme MOYA Nadine par Mme ARNAUD Patricia, M. LAURENT Sylvain par Mme ROMAN Leslie, M. PONS Nicolas par M. FINE Sébastien.

Mme ROUX Catherine a été élue secrétaire de séance.

VU la délibération n° 2016-029 du 12/04/2016 définissant les modalités de locations des locaux du pôle Roche André (anciennement dénommé CEMBREU).

Considérant qu’il convient de fixer les tarifs de location applicable pour l’année 2022,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l’exposé de M. le Maire
- **FIXE** les tarifs de location des locaux du pôle roche André à compter du 01/01/2022, pour les nouveaux contrats, comme suit :
 - Loyer : 16.06 €. hors taxes par mois par m².
 - Charges : 4.00 €. hors taxes par mois par m².
 - Dépôt de garantie : deux mois de loyer HT et sans les charges.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE